RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 21700
Numéro SIREN : 528 062 813
Nom ou dénomination : InDerm

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2020 sous le numéro de dépôt 26053

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R026053

N° GESTION : 2010B21700

N° SIREN : 528062813

DENOMINATION : InDerm

ADRESSE : 4 rue Meissonier 75017 Paris

DATE D'ACTE : 16-12-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Démission de président du conseil d'administration

INDERM
Société par actions simplifiée
Au capital de 84.008 euros
Siège social : 4, rue Meissonier, 75017 Paris
528 062 813 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2019

(...)

(Démission du Président du Conseil d'administration)

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Stéphane Decaux de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société avec effet à compter de ce jour et remercie Monsieur Stéphane Decaux pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société.

(...)

(Nomination du nouveau Président du Conseil d'administration)

Le Conseil décide de nommer Madame Géraldine Decaux, en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration de la Société, prenant effet à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil prend acte de ce que Madame Géraldine Decaux a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil prend également acte de ce que Madame Géraldine Decaux a déclaré n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société.

(...)

(Rémunération du Président du Conseil d'administration)

Le Conseil prend acte de la décision de Madame Géraldine Decaux de ne solliciter aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil décide toutefois que le Président du Conseil d'administration aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société, et ce conformément à la politique en vigueur à cet égard au sein de la Société.

(...)

(Démission du Président de la Société)

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Stéphane Decaux de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour et remercie Monsieur Stéphane Decaux pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de Président de la Société.

(...)

GD

(Démission du Directeur Général de la Société)

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Géraldine Decaux de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter de ce jour et remercie Madame Géraldine Decaux pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de Directeur Général de la Société.

(…)

(Nomination du nouveau Président de la Société)

Le Conseil décide de nommer Madame Géraldine Decaux, en qualité de nouveau Président de la Société, prenant effet à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil prend acte de ce que Madame Géraldine Decaux a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Président de la Société. Le Conseil prend également acte de ce que Madame Géraldine Decaux a déclaré n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président de la Société.

Aux termes des statuts de la Société, le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Le Conseil rappelle que Madame Géraldine Decaux est salarié de la Société, en qualité de Directrice de la recherche, et prend acte de ce que son contrat de travail poursuit ses effets sans être suspendu car ses fonctions de salarié (i) correspondent à un emploi effectif, avec des fonctions techniques distinctes de celles exercées dans le cadre de son mandat social, (ii) donnent lieu à une rémunération distincte et (iii) s'exercent dans le cadre d'un lien de subordination vis-à-vis de la Société.

(…)

(Rémunération du Président)

Le Conseil prend acte de la décision de Madame Géraldine Decaux de ne solliciter aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Président de la Société. Le Conseil décide toutefois que le Président aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société, et ce conformément à la politique en vigueur à cet égard au sein de la Société.

(…)

Extrait certifié conforme à l'original.

Géraldine Decaux
Président

